

Elections communales – Demande d'admission au vote par correspondance

*Au collège des bourgmestre et échevins de
la Commune de Kayl
4, rue de l'Hôtel de Ville
L-3674 Kayl*

Mesdames, Messieurs,

Je soussigné(e).....
(Nom, prénoms)

de nationalité
né(e) le à
(Date) (Localité)

Profession :
résidant à :
(Rue, numéro, code postal, localité)

ai l'honneur de solliciter **l'admission au vote par correspondance** lors des élections communales.
Je vous prie de bien vouloir m'envoyer mon bulletin de vote à l'adresse
suivante :
(Rue, numéro, code postal, localité)

La présente demande est motivée comme suit :

1) pour des raisons professionnelles ou personnelles, je me trouve dans l'impossibilité de me
présenter en personne au bureau de vote¹.

.....
(détails concernant la nature de l'empêchement)

2) je suis âgé(e) de plus de 75 ans².

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

....., le

.....

(Signature)

¹ La demande relative au **point 1** pourra être accompagnée d'une pièce justifiant l'existence de la circonstance invoquée, telle que :
- certificat médical,
- attestation patronale,
- certificat scolaire, etc.

A défaut de pièce le demandeur devra détailler les raisons de l'empêchement (l'article 168 de la loi électorale exige que les raisons d'empêchement doivent être dûment justifiées).

²En cas de demande relative au point 2 aucune pièce n'est exigée. La demande se fait par simple lettre (article 329 de la loi électorale). Elle doit parvenir, sous peine de déchéance, au collège des bourgmestre et échevins au plus tôt 10 semaines et au plus tard 30 jours avant le jour du scrutin.